



Coronavirus COVID-19 : Le Service Pensions continue d'assurer les paiements à ses 2,5 millions de pensionnés

Le Service Pensions assure la continuité du paiement des pensions.

Pour le moment, le Service Pensions est difficilement joignable à cause de la fermeture des Pointpensions et de la surcharge du numéro spécial Pension 1765. Mais les agents du Service fédéral des Pensions sont toujours à pied d'œuvre afin de garantir la continuité des services.

Le Service Pensions est également en contact permanent avec les différents intermédiaires financiers afin de complètement garantir la continuité des paiements. Voici la situation selon les modes de paiement :

- Paiement **par virement sur un compte bancaire belge**
Rien ne change ! Les pensions sont payées comme d'habitude.
Dates de paiement en Belgique
- Paiement **par le facteur** (assignation postale)
bpost continue à payer les pensions à domicile, mais le facteur prendra les précautions d'usage.
Ce qui signifie pour votre pension que le facteur :
 - restera à au moins 1 mètre de distance ;
 - veillera à éviter tout contact ;
 - signera pour réception devant vous.Dates de paiement en Belgique
- Paiement **à l'étranger** (virement, chèque ou titre de paiement international)
Le Service Pensions garantit l'envoi des paiements aux dates habituelles. Etant donné que les mesures concernant le Coronavirus diffèrent de pays à pays, nous conseillons aux personnes concernées de contacter leur banque.

Le Service Pensions recommande toujours le paiement par virement bancaire, car :

- 1) il est plus rapide ;
- 2) il est plus sûr pour le pensionné et le facteur ;
- 3) le pensionné ne doit pas être à la maison pour recevoir sa pension.

Les pensionnés qui sont toujours payés en argent liquide à la maison et qui souhaitent passer au paiement par virement bancaire peuvent nous communiquer leur numéro de compte de la manière suivante :

- [sur mypension.be](https://mypension.be) ;
- en envoyant un e-mail à virements@sfpd.fgov.be ;
- via le numéro spécial Pension gratuit :
 - Appelez le **1765** (payant depuis l'étranger : +32 78 15 1765);
 - Appuyez sur "2" pour le français ;



- Puis tapez "1" ;
- Et encodez ensuite ces chiffres : 7870.

(<https://www.sfpd.fgov.be/fr/paiement/mode-de-paiement>)

Données de contact pour le grand public

Numéro gratuit depuis la Belgique : 1765

Payant depuis l'étranger : +32 78 15 1765

Site web : www.mypension.be ; www.servicepensions.fgov.be

Adresse e-mail : info.fr@sfpd.fgov.be